

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2026

Délibération n° DCA 2026/01	Débat d'orientations budgétaires	APPROUVE
Délibération n° DCA 2026/02	Modification du tableau des emplois du personnel du CDG87	APPROUVE
Délibération n° DCA 2026/03	Renouvellement de la convention de mise à disposition par le CIG Grande Couronne du module GPEEC	APPROUVE
Délibération n° DCA 2026/04	Renouvellement de la convention de mise à disposition par le CIG Grande Couronne d'un accès à la plateforme QLIK	APPROUVE
Délibération n° DCA 2026/05	Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux du CDG87 au COS 87 – Participation financière	APPROUVE
Délibération n° DCA 2026/06	Acquisition d'un nouveau logiciel gestion du temps de travail	APPROUVE
Délibération n° DCA 2026/07	Convention de partenariat dans le domaine de la prévention avec la CARSAT	APPROUVE
Délibération n° DCA 2026/08	Motion relative aux mesures de plafonnement des recettes du CNFPT introduites dans le projet de loi de finances 2026	APPROUVE

Liste publiée sur le site internet du CDG 87 le 09.02.2026



La Présidente

  
Sylvie ACHARD

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 janvier 2026

**Nombre de membres : 26**

**Quorum : 13**

**Nombre de membres présents : 14**

**Votants : 21**

### DELIBERATION n° DCA 2026/01

Thème : Affaires financières

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Le jeudi 29 janvier 2026 à 10h00, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 16 décembre 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

### PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

### EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

### REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Ludovic GERAUDIE
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Jean-Claude THOMAS	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
M. Emile-Roger LOMBERTIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Marie BOST

La Présidente rappelle que :

Le débat d'orientations budgétaires a pour objectif de discuter des principales évolutions des finances de l'établissement et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le document présenté en séance permet au Conseil d'administration d'être informé du contexte dans lequel s'inscrit le budget 2026 et de l'évolution de la situation financière de l'établissement.

Il doit nécessairement comprendre un rapport sur les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. A cette occasion, sont présentés les grands ratios financiers que sont : l'épargne brute, le taux d'endettement. En outre, ce rapport comprend une partie consacrée aux ressources humaines dans laquelle sont présentées la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

Fait et délibéré à Limoges, le 29 janvier 2026  
La Présidente,  
  
Sylvie ACHARD



Transmis à la Préfecture le : 05.02.2026

Publié sur le site internet du CDG87 le : 09.02.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 janvier 2026

**Nombre de membres : 26**  
**Quorum : 13**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Votants : 21**

### DELIBERATION n° DCA 2026/02

Thème : Affaires relatives au personnel

Objet : Modification du tableau des emplois du personnel du CDG87

Le jeudi 29 janvier 2026 à 10h00, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 16 décembre 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

### PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

### EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

### REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Ludovic GERAUDIE
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Jean-Claude THOMAS	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
M. Emile-Roger LOMBERTIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Marie BOST

La Présidente rappelle que :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte :

- d'une part, la montée en puissance des missions du service Comptabilité/paye
- d'autre part, le recrutement de la Gestionnaire carrières sur le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

il convient de modifier le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

➤ **de CREER :**

A compter du 1<sup>er</sup> février 2026

- Un emploi à temps complet d'attaché territorial en charge du service Comptabilité/paye

➤ **de SUPPRIMER :**

A compter du 1<sup>er</sup> février 2026

- Un emploi à temps complet de rédacteur
- Un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe non pourvu

➤ **d'APPROUVER** le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion ci-après

Fait et délibéré à Limoges, le 29 janvier 2026

La Présidente,

  
Sylvie ACHARD



Transmis à la Préfecture le : 05.02.2026

Publié sur le site internet du CDG87 le : 09.02.2026

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2026</b>
---

Emplois fonctionnels	pourvus	non pourvus
Directeur général (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général des services des villes de 40 000 à 80 000 habitants)	1	
Directeur général adjoint (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général adjoint des services des villes de 40 000 à 150 000 habitants)		1

GRADE	Catég.	Durée hebdo.	Budgétaire	Pourvu titulaire	Pourvu contractuel
<b>Filière administrative</b>					
Attaché hors classe	A	35 h	1	1	
Attaché	A	35 h	6	4	2
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35 h	6	5	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	35 h	2	1	
Rédacteur	C	35 h	3	1	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35 h	2	1	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35 h	1	1	
Adjoint administratif	C	35 h	5	5	
<b>Filière technique</b>					
Ingénieur	A	35 h	2	1	1
Technicien	B	35 h	1	1	
<b>Filière médico-sociale</b>					
Médecin hors classe	A	35 h	4		4
Psychologue classe normale	A	35 h	1		1
Infirmier en soins généraux hors classe	A	28 h	1	1	
Infirmier en soins généraux	A	35 h	1	1	
<b>TOTAL :</b>			<b>36</b>	<b>23</b>	<b>10</b>

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 janvier 2026

**Nombre de membres : 26**  
**Quorum : 13**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Votants : 21**

### DELIBERATION n° DCA 2026/03

Thème : Organisation générale du CDG87

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition par le CIG Grande Couronne du module GPEEC

Le jeudi 29 janvier 2026 à 10h00, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 16 décembre 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

### PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

### EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

### REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Ludovic GERAUDIE
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Jean-Claude THOMAS	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
M. Emile-Roger LOMBERTIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Marie BOST

La Présidente rappelle que :

Les Centres de gestion se sont dotés en 2018 d'une application full web « Données Sociales » qui :

- Facilite les campagnes du Bilan Social (saisie par les collectivités, collecté par les CDG)
- Facilite leur restitution et les comparaisons
- Développe la capacité de synthèse et de diffusion des informations relatives à l'emploi public

La possibilité de connecter entre elles de nombreuses bases de données a permis de concevoir un module additionnel à l'application « Données Sociales » dit « module GPEEC » qui propose un état des lieux et une prospective « métiers et compétences » à l'échelle d'une collectivité et pour un agent en particulier dans le cadre d'un accompagnement individualisé de parcours professionnel.

Le module GPEEC a pour vocation d'aider les collectivités à :

- Mieux appréhender les évolutions d'agents à venir

- Identifier les métiers en tension et faciliter les adaptations à mettre en œuvre pour limiter les impacts sur la santé
- Déterminer les axes de réorientation possibles des agents lors de problématiques de santé ou avant même que cela ne se produise
- Définir avec l'agent, dans le cadre du CPF notamment, les axes de formations non liés à l'activité professionnelle actuelle, mais pouvant être des pistes de réorientations futures.

Le coût de ce module, partagé entre tous les CDG partenaires, est fixé pour l'année 2026 à 311 € TTC.

La convention de gestion, d'une durée de 3ans, est portée par le CIG Grande Couronne qui s'acquitte de toutes les démarches afférentes (RGPD, sous traitance, ...)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** la Présidente à signer avec le CIG Grande Couronne la convention relative à l'utilisation du module GPEEC par le Centre de gestion pour la période 2026/2028

Fait et délibéré à Limoges, le 29 janvier 2026

La Présidente,



Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 05.02.2026

Publié sur le site internet du CDG87 le : 09.02.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 janvier 2026

**Nombre de membres : 26**  
**Quorum : 13**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Votants : 21**

### DELIBERATION n° DCA 2026/04

Thème : Organisation générale du CDG87

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition par le CIG Grande Couronne d'un accès à la plateforme QLIK

Le jeudi 29 janvier 2026 à 10h00, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 16 décembre 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

### EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

### REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Ludovic GERAUDIE
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Jean-Claude THOMAS	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
M. Emile-Roger LOMBERTIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Marie BOST

La Présidente rappelle que :

Les Centres de gestion se sont dotés en 2018 d'une application full web « Données Sociales » qui :

- Facilite les campagnes du Bilan Social (saisie par les collectivités, collecté par les CDG)
- Facilite leur restitution et les comparaisons
- Développe la capacité de synthèse et de diffusion des informations relatives à l'emploi public

La possibilité de connecter entre elles de nombreuses bases de données a permis de développer un module additionnel à l'application « Données Sociales » dit « plateforme Qlik » qui comprend la mise en place de tableaux de bord dynamiques connectés au puits de données d'impression de rapports sur demande ou automatisés.

La plateforme Qlik dispose de deux espaces fonctionnels :

- Une plateforme dynamique d'analyse de données qui permet de créer des tableaux de bord dynamiques pouvant être intégrés sur des pages web et rendus accessibles au grand public sans authentification.

- Un module d'impression de rapports sur demande permettant la modélisation et l'impression de rapports aux formats PDF, Word, Excel. Ces impressions peuvent être déposées sur un espace web dédié.

Le coût annuel pour le CDG87 est fixé à 410 € TTC. Il comprend l'acquisition d'une licence analyste.

La convention de gestion, d'une durée de 3 ans, est portée par le CIG Grande Couronne qui s'acquitte de toutes les démarches afférentes (RGPD, sous traitance, ...).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** la Présidente à signer avec le CIG Grande Couronne la convention relative à la mise à disposition d'un accès à la plateforme Qlik pour le période 2026/2028

Fait et délibéré à Limoges, le 29 janvier 2026

La Présidente,  
  
Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 05.02.2026

Publié sur le site internet du CDG87 le : 09.02.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 janvier 2026

**Nombre de membres : 26**  
**Quorum : 13**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Votants : 21**

### DELIBERATION n° DCA 2026/05

Thème : Organisation générale du CDG87

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux du CDG87 au COS87 – Participation financière

Le jeudi 29 janvier 2026 à 10h00, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 16 décembre 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

### PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

### EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

### REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Ludovic GERAUDIE
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Jean-Claude THOMAS	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
M. Emile-Roger LOMBERTIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Marie BOST

La Présidente rappelle que :

L'article L452-42 du code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion peuvent assurer la gestion de l'action sociale et de services sociaux en faveur des agents, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, des collectivités et établissements qui le demandent.

En Haute Vienne, cette mission est confiée au Comité des Œuvres Sociales du Centre de gestion de la Haute Vienne depuis 1976. Afin d'assurer la gestion de l'association, le Centre de gestion met à sa disposition :

- des locaux chauffés et entretenus constitués de deux bureaux
- l'accès aux salles de réunion (sur réservation préalable) et aux locaux communs
- un local d'archives ;
- des moyens logistiques : téléphonie, reprographie, accès aux outils d'expédition

Cette mise à disposition donne lieu à remboursement de la part du COS 87.

La convention signée le 8 janvier 2020 étant arrivée à échéance le 31 décembre 2025, il convient de la renouveler.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** la Présidente à signer avec la Présidente du COS87 la convention de mise à disposition de locaux définissant notamment les conditions financières de cette mise à disposition.

Fait et délibéré à Limoges, le 29 janvier 2026

La Présidente,   
  
Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 05.02.2026

Publié sur le site internet du CDG87 le : 09.02.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 janvier 2026

**Nombre de membres : 26**  
**Quorum : 13**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Votants : 21**

### DELIBERATION n° DCA 2026/06

Thème : Organisation générale du CDG87

Objet : Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du temps de travail

Le jeudi 29 janvier 2026 à 10h00, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 16 décembre 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

### PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

### EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

### REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Ludovic GERAUDIE
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Jean-Claude THOMAS	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
M. Emile-Roger LOMBERTIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Marie BOST

La Présidente rappelle que :

Le CDG87 fonctionne depuis 2018 avec le logiciel de gestion du temps de travail ZEUS fourni par le prestataire DEHO SYSTEM.

Depuis plus d'un an, ce logiciel, devenu obsolète, a de nombreux dysfonctionnements. De plus, la société DEHO SYSTEM a été mise en liquidation judiciaire. La maintenance n'est donc plus assurée.

Il convient donc d'acquérir rapidement un nouveau logiciel. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 11 décembre 2025, a autorisé la Présidente à réaliser les démarches nécessaires à l'acquisition d'un nouveau logiciel.

Après recherche d'outils correspondant aux besoins du CDG87 et enquête auprès des centres de gestion néo-aquitains, deux prestataires ont été retenus pour une démonstration en ligne : Horoquartz et JVS Mairistem :

	Conception/ Développement/ Formation (HT)	Matériel (HT)	Redevance mensuelle (HT)
<b>Horoquartz Tarifs 2025</b>	18 855 €	1 522 €	307 €
<b>JVS Mairistem (*)</b>	6 260 €	1 502 €	305 €

(\*) La solution OCTIME de JVS Mairistem comprend une interface avec la paie

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** la Présidente à signer les contrats et documents se rapportant à l'offre proposée par JVS Mairistem

Fait et délibéré à Limoges, le 29 janvier 2026

La Présidente,



Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 05.02.2026

Publié sur le site internet du CDG87 le : 09.02.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 janvier 2026

**Nombre de membres : 26**  
**Quorum : 13**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Votants : 21**

### DELIBERATION n° DCA 2026/07

Thème : Organisation générale du CDG87

Objet : Convention de partenariat dans le domaine de la prévention avec la CARSAT

Le jeudi 29 janvier 2026 à 10h00, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 16 décembre 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

### PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

### EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

### REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Ludovic GERAUDIE
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Jean-Claude THOMAS	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
M. Emile-Roger LOMBERTIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Marie BOST

La Présidente rappelle que :

Considérant les dispositions du code général de la fonction publique et celles du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et du code du travail,

Considérant les différentes prérogatives des deux parties prenantes, CDG87 et CARSAT, et notamment pour le CDG87 la charge du fonctionnement des CST/FSSSCT des collectivités et établissements de moins de 50 agents, compétents pour traiter toute question relative à la prévention, à la santé et aux conditions de travail,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements ont de plus en plus recours à des contractuels de droit public comme de droit privé, champs d'intervention de la CARSAT,

Considérant que pour favoriser le développement qualitatif et l'expertise de ses missions, le CDG87 et les services de la CARSAT ont exprimé leur intention de collaborer autour d'un partenariat technique et pédagogique,

La Présidente propose la signature d'une convention de partenariat, sans engagement financier, ayant pour contours les engagements suivants :

- Pour le CDG87
  - Poursuivre la prévention des risques professionnels
  - Accompagner les collectivités à faire respecter les règles de sécurité et les mesures de prévention,
  - Faire intégrer les principes et les exigences de santé et de sécurité dans le cadre des appels d'offres (appui sur la documentation fournie par la CARSAT)
- Pour la CARSAT :
  - Apporter une assistance technique sur les questions relatives à la prévention y compris en faisant intervenir de façon ponctuelle ses outils internes (CIMP, LIC, ...)
  - Apporter une assistance pédagogique
  - Donner accès à des formations aux agents du CDG87
  - Former les équipes projets sur les thématiques de AMO des opérations de logements neufs ou de rénovation dès l'avant-projet

Cette convention sera déclinée par avenant triennal de manière à offrir une lisibilité des actions à mener aux deux parties et à permettre le déploiement de ladite convention.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et les documents s'y rapportant

Fait et délibéré à Limoges, le 29 janvier 2026



La Présidente,

  
Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 05.02.2026

Publié sur le site internet du CDG87 le : 09.02.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 janvier 2026

**Nombre de membres : 26**  
**Quorum : 13**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Votants : 21**

### DELIBERATION n° DCA 2026/08

Thème : Affaires diverses

Objet : Motion relative aux mesures de plafonnement  
des recettes du CNFPT introduites dans le  
projet de loi de finances 2026

Le jeudi 29 janvier 2026 à 10h00, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 16 décembre 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

### PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

### EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

### REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Ludovic GERAUDIE
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Jean-Claude THOMAS	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
M. Emile-Roger LOMBERTIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Marie BOST

La Présidente rappelle que :

Le gouvernement a déposé le 20 janvier 2026, dans le cadre de de l'examen du projet de loi de finances pour 2026 dont la teneur est de nature à impacter la mise en œuvre des missions du CNFPT au service des collectivités locales, de leurs agents et du service public local.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

➤ **ADOPTE** la motion suivante

« Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le projet de Loi de finances 2026 et notamment son article 36,

Considérant la décision prise par le gouvernement d'instaurer un plafonnement des recettes du CNFPT,

Considérant que les recettes dudit CNFPT sont issues des cotisations obligatoires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics assujetties aux traitements des agents publics,

Considérant que c'est sans concertation que le gouvernement a décidé d'instaurer ce plafonnement des ressources du CNFPT et que cette décision aurait pour conséquences :

1. **Le maintien du taux de cotisation versée au CNFPT par les collectivités à 0,9 % et que les collectivités continueraient donc de verser des sommes équivalentes à ce qu'elles versent actuellement ;**
2. **Que le plafonnement le montant total de cette recette dont le CNFPT disposerait pour mettre en œuvre ses missions serait plafonné à 396 M€ alors que le montant total de cotisation versé l'an dernier par les collectivités se situe à environ 440 M€ ;**
3. **Que l'écart entre le montant versé par les collectivités en 2026 et le plafond fixé par la loi de finances, soit environ 45 M€ serait prélevé par l'Etat directement dans les ressources du CNFPT**

Considérant que ce sont les mêmes collectivités territoriales qui, sur le territoire et par effet mécanique, se verront soustraire des actions de formations et cela dans un contexte où tous les acteurs politiques s'entendent pour dire que la formation des agents publics locaux est indispensable comme pour la qualification du métier de secrétaires généraux de mairie.

Que par ailleurs l'Etat reconnaît lui-même la formation comme prioritaire lorsqu'il inclut dans son projet de loi relatif à l'extension des prérogatives des polices municipales et des gardes champêtres, un important volet formation dispensé par le CNFPT.

Alors pourquoi réduire les moyens financiers de cet établissement au moment où ses missions augmentent ?


Les membres du conseil d'administration dénoncent cette pratique de **prélèvement financier** sur un établissement public local autonome, géré et financé par les seules collectivités territoriales et qui de ce fait **ne peut être que considéré que comme un nouveau prélèvement financier sur les collectivités locales.**

Les membres du Conseil d'administration demandent la suppression du plafonnement lors de l'examen de la loi de finances par le Sénat. »

Cette motion sera transmise à :

- Monsieur le premier Ministre,
- Monsieur le Préfet,
- L'ensemble des parlementaires du département de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Président de l'Association des maires et élus du département de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Président de l'Association des maires ruraux de la Haute-Vienne

Fait et délibéré à Limoges, le 29 janvier 2026

La Présidente,  
  
 Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 30.01.2026

Publié sur le site internet du CDG87 le : 09.02.2026